

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 16 juin 2022 à 20h00, à la
Maison Vallier**

Présidence du Conseil général : M. Luciano Cravero

Présences :	Effectif :	24	Sont excusés :	M. Cédric Fuchs
	À l'appel :	21		M. Majid Charif
	Excusés :	3		M. Charles-Antoine Evangelista

Sont également présents :

M. Jean-Bernard Simonet, Président du Conseil communal
M. Michel Froidevaux, Vice-Président du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Secrétaire du Conseil communal
Mme Laure Persoz, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Joël Boulogne, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2022 (pages de 1 à 8)
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
4. Rapport et adoption des comptes 2021
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du temps de travail de l'agent de sécurité publique (pages de 9 et 11)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation de dons en faveur des sinistré.e.s et de la Commune à la suite des inondations du 22 juin 2021, à la création d'un fonds communal temporaire (pages de 12 à 14)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier » (pages de 15 à 17)
8. Points en suspens – informations du Conseil communal
9. Divers

1. Correspondance - Appel

M. L. Cravero, Président :

Il est actuellement 20h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous allons commencer par le point 1, correspondance et appel.

Aucune de correspondance.

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

Appel selon la liste des présences par M. L. Demarta

Sont excusés : M. Cédric Fuchs
M. Majid Charif
M. Charles-Antoine Evangelista

À l'appel : 21 personnes présentes et 3 excusés. La majorité absolue est de 13.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

M. L. Cravero, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Mme M. Charpié Dewarrat :

En page 7, ce n'est pas Madame Valérie Charpié qui intervient mais moi-même, Madame Michèle Charpié Dewarrat.

M. L. Cravero, Président :

Merci. La correction sera apportée. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 24 février 2022 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

M. L. Cravero, Président :

Je passe la parole aux groupes. Les groupes proposent :

Président(e) :

Mme B. Gyger propose la candidature de Monsieur Jérémie Veillard. Est élu.

Vice-président(e) :

M. D. Guerne propose la candidature de Monsieur Laurent Demarta. Est élu.

Secrétaire :

Mme B. Gyger propose la candidature de Monsieur Angelo Chittani. Est élu.

Vice-secrétaire :

M. D. Guerne propose la candidature de Monsieur Cosimo Pepe. Est élu.

Questeurs (2) :

Mme B. Gyger et M. D. Guerne proposent les candidatures de Madame Gabrielle Pollicino et Monsieur Damien Guerne. Sont élus.

Vice-questeur :

Mme B. Gyger propose la candidature de Monsieur Cédric Fuchs. Est élu.

4. Rapport et adoption des comptes 2021

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'attaquer la lecture du document que vous avez reçu, en temps, en heure, et conformément à la loi, je souhaite vous apporter 2-3 petites précisions. Veuillez, pour ceux qui les ont déjà entendues dans le cadre des groupes ou de la commission financière, m'excuser pour ces redites.

Nous avons un excédent de charges de CHF 19'774.32. pour un budget de CHF 8'756'180.43. et une différence importante entre le budget 2021 et les comptes 2021 de plus de CHF 230'000.-. Alors d'où proviennent-ils ? Vous avez la réponse dans les différents rapports de la commission financière ainsi que dans le rapport du Conseil communal. Je tiens quand même à préciser un ou deux points. En premier lieu, ce sont donc des « non dépenses », qui ne sont pas toutes liées au Covid. Les « non-dépenses » sont par exemple de CHF 50'000.- concernant les travaux sur la route de Frochaux. Le tuyau d'arrivée d'eau de la CEN à la route de Frochaux a été installé moyennant une fouille réalisée au milieu de la route. Il était prévu, généralement après ces travaux-là de surfer tout le chemin. Dans ce cas, le caisson du chemin étant suffisamment solide, il a été estimé qu'il n'était pas nécessaire de refaire toute la surface, d'où l'économie de CHF 50'000.-.

Egalement, au niveau des Travaux publics Cornaux-Cressier (TP2C), la chaudière étant très « agée », il faudrait la changer. Nous attendons qu'elle arrive au bout de sa vie. Et là ce sont CHF 20'000.- qui n'ont pas été dépensés, étant donné que la chaudière est toujours en fonction.

En 2021, en raison du Covid, la Fête du Vin Nouveau (FVN) n'a pas eu lieu, CHF 30'000.- non dépensés, la fête pour les 30 ans de Fegersheim annulée et déplacée à cette année, CHF 33'000.- également non dépensés.

Pour les services sociaux, si nous englobons l'Entre-deux-Lacs ainsi que l'Etat, ce sont CHF 77'000.- qui n'ont pas été dépensés par rapport au budget. Voilà pour les quelques indications, nous verrons le détail lors de la lecture des comptes. Si vous n'avez pas de question jusqu'à présent, je vous propose de débiter la lecture des comptes.

Lecture des comptes par M. Froidevaux

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme déjà annoncé, les charges et revenus liés aux mesures d'urgences prises suite aux inondations du 22 juin 2021 figurent uniquement au bilan et n'impactent dès lors pas les comptes d'exploitations.

C'est avec une certaine satisfaction que le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2021 qui bouclent avec un excédent de charges de CHF 19'774.32, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 255'065.-. Plusieurs éléments expliquent la différence positive par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal. L'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre clairement que celles-ci sont très bien maîtrisées.

Le Covid-19 a bien entendu également fortement impacté les comptes 2021. Ainsi les charges diminuent globalement de quelques CHF 75'000.- par rapport au budget en raison des réceptions et fêtes annulées, dont CHF 33'000.- pour la fête du jumelage avec Fegersheim reportée à cette année.

En raison de la bonne stabilité du caisson de la route de Frochaux, le goudronnage a pu être limité à la partie centrale ouverte pour l'installation de la conduite de la CEN ce qui représente une économie d'environ CHF 50'000.-.

Budgétisé à hauteur de CHF 20'000.-, le chauffage du bâtiment des TP2C n'a pas encore été remplacé. La dissolution de soldes négatifs ouverts depuis 2012 a en outre augmenté les revenus de fonctionnement à raison de CHF 40'000.-.

Quant à la sécurité sociale, soit notamment les subsides LAMal, les parts communales à l'aide sociale et à l'intégration socio-professionnelle, les charges ont été globalement inférieures d'environ CHF 75'000.- par rapport aux prévisions budgétaires.

Une autre bonne surprise concerne le chapitre de la formation qui boucle avec des charges inférieures de l'ordre de CHF 75'000.-. Les revenus fiscaux en revanche sont inférieurs de quelques CHF 60'000.- aux prévisions.

Les investissements réalisés en 2021 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ». Notre proportion des investissements, le taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs restent faibles. Sans changement, notre dette brute par rapport aux revenus ainsi que la dette nette par habitant sont « moyen » et la part du service de la dette acceptable.

Le résultat des comptes 2021, bien que qualifié selon les indicateurs financiers comme étant un déficit modéré, nous oblige à rester extrêmement vigilant.

N'oublions pas que les investissements liés aux mesures d'urgence après les inondations du 22 juin 2021 devront être amortis à raison de 2% à partir de 2023 et que les futurs travaux de sécurisation puis de prévention en amont et au centre du village impacteront les finances communales durant plusieurs années.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur, la commission financière et bien sûr tout spécialement la comptable pour la présentation bien commentée des comptes et du rapport précis et détaillé. Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2021 tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance des comptes 2021 de la commune. Il constate un déficit de CHF 19'774.-, bien inférieur aux prévisions, qui tablaient sur une perte de CHF 225'000.-. Il est toutefois noté que d'une part, toutes les dépenses liées aux mesures d'urgence en lien avec les inondations ont été neutralisées dans les comptes 2021. D'autre part, la pandémie n'a pas permis la tenue de plusieurs manifestations ou la réalisation de certaines actions. Au surplus, certains éléments ponctuels ont joué en faveur de ce résultat meilleur qu'espéré. Le Conseil communal dans son rapport, indique que les « spécificités » de l'année 2021 ont généré une baisse des charges de l'ordre de CHF 250'000.-

Cette amélioration des comptes ne sera donc malheureusement que de courte durée, le budget 2022 présentant un déficit de l'ordre de CHF 200'000.-.

Au niveau des investissements, il est intéressant de mentionner que la commune réussit en 2021 à avoir des investissements nets négatifs, à savoir que les recettes d'investissements sont supérieures aux dépenses. Ainsi, nous avons dépensé « - CHF 63'000.- », alors que le budget tablait sur des dépenses de CHF 993'000.-. Ici encore la pandémie et les inondations auront certainement impacté la planification communale. Attention toutefois à ne pas prendre du retard sur l'entretien.

Avant de présenter les éléments qui ont porté débat au sein de notre groupe, nous tenons une nouvelle fois, à remercier l'administration communale pour la qualité et la complétude des commentaires et des explications fournies. La lecture des comptes en est très largement améliorée. Nos remerciements vont également au Conseil communal qui a dû faire face durant cette année particulière à énormément de sollicitations.

Au vu de ce qui a été exprimé, sans surprise, notre groupe acceptera les comptes.

Deux chapitres ont cependant nourri le débat durant notre séance de préparation :

Une nouvelle fois, la faiblesse relative des recettes fiscales des personnes morales a interpellée. Avec à peine CHF 140'000.- encaissés directement, et ce malgré un nombre important de places de travail sur le territoire. La solidarité cantonale atténue cet aspect. Mais pour notre groupe, Cressier et ses habitantes et habitants subissent beaucoup de nuisances en lien avec son tissu industriel, et ne sont pas dédommagés pour cela. Au contraire, la faiblesse de la participation des entreprises dans les comptes communaux entraîne de facto un impôt communal élevé pour les contribuables pour pouvoir assurer le fonctionnement de la commune. Bien conscients du peu de marge de manœuvre communale, nous ne pouvons qu'espérer que les nouvelles entreprises installées contribuent, elles, à leur juste niveau au financement des prestations.

Un second chapitre qui a été abordé est celui de l'aménagement du territoire. Domaine hautement stratégique pour le développement d'une commune. Il est primordial que dans ce domaine qui cadre les actions importantes de la transition énergétique, comme l'isolation des bâtiments, le changement des chauffages ou encore la pose de panneaux solaires photovoltaïques, notre commune puisse répondre efficacement et sans tracasserie administrative. Plus encore, il est nécessaire que les communes s'adaptent rapidement à l'évolution du domaine et encouragent, par une réglementation adéquate les actions favorables au climat ou à la biodiversité.

Cependant, il est régulièrement remonté à nos oreilles que la Commune de Cressier, de manière générale en terme d'aménagement du territoire, avait parfois fait preuve de zèle, voir avait interprété la loi de manière plutôt restrictive et parfois à tort. Sans vouloir entrer ici en polémique ou discuter de cas particulier, il est primordial pour notre groupe que ce domaine clé pour les préoccupations actuelles dispose des ressources et compétences nécessaires. A titre d'exemple, nous avons dépensés en 2021 plus de CHF 10'000.- de frais d'avocats dans ce domaine, notamment pour des litiges sur des décisions communales.

Est-ce que des ressources supplémentaires auraient pu réduire ce montant et éviter des recours au tribunal ? Avons-nous les ressources suffisantes pour faire les propositions concrètes nécessaires pour répondre, dans les 3 ans qu'il nous reste selon le GIEC, à la réduction massive de nos émissions, par exemple en identifiant les bâtiments mal isolés, chauffés aux énergies fossiles ou qui pourraient bénéficier de panneaux photovoltaïques et en contactant les propriétaires pour identifier les possibilités d'actions.

Avons-nous également les compétences pour mettre à jour notre règlement sur le photovoltaïque pour qu'il soit adapté aux technologies actuelles ou à l'urgence énergétique... Bref, notre groupe a beaucoup d'attentes dans ce domaine et vous l'aurez compris, nous attendons avec impatience la révision du PAL et du règlement des constructions mais également la mise en œuvre du fond communal sur l'énergie qui permettra de soutenir les citoyennes et citoyens dans leurs démarches.

Pour nous, il s'agit d'un domaine stratégique dans lequel les forces doivent être investies en priorités.

Au final, nous remercions le Conseil communal et l'administration pour le rendu de ces comptes 2021 qui seront acceptés par notre groupe. Merci de votre attention.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous remercie pour l'acceptation de ces comptes et en profite également pour en remercier les membres de l'administration, particulièrement notre comptable, dans le cadre de l'établissement des comptes 2021.

<p>5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du temps de travail de l'agent de sécurité publique (pages de 9 à 11)</p>

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. A. Grandjean :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas la proposition qui nous gêne mais nous n'avons pas assez d'informations pour pouvoir traiter le sujet. L'augmentation est de CHF 40'000.-, soit un point d'impôt. Nous avons besoin de connaître les points suivants :

D'une justification précise du besoin, du budget disponible ou de la charge supplémentaire, d'un cahier des charges, le profil recherché ou encore de savoir si cela va diminuer les heures supplémentaires d'autres services de la commune ou être des prestations supplémentaires à la population ?

Nous sommes prêts à refuser l'entrée en matière sauf si vous êtes en position de nous donner des informations sur les questions déjà citées car nous comprenons que le temps est court jusqu'au début 2023

M. L. Cravero, Président :

Je ne suis pas sûr que l'entrée en matière peut être combattue. Le Conseil communal souhaite s'exprimer.

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vais vous donner quelques explications. Tout d'abord, je constate effectivement maintenant qu'il y a une petite lacune dans la demande. Le temps de travail de l'agent de sécurité futur, qui je tiens d'avance à le préciser sera mis en postulation, n'est pas désigné, sera identique au temps de travail

actuel soit 60 % sécurité et le reste sera en appui de l'urbanisme et de la police des habitants essentiellement, ce qui représente un 40%, ceci en fonction des travaux futurs dans notre commune.

Toutes les routes vont être rouvertes. Le quartier des Argilles mobilise beaucoup de temps de l'agent de sécurité (contrôle, signalisation, sécurité des enfants qui vont à l'école, etc.). Simplement, c'est un besoin, mais ce n'est pas un poste à 60 %. Les 40 % sont une part de réserve pour venir en remplacement d'un départ d'une employée qui n'a pas été remplacée. Le cahier des charges est tout simplement celui imposé par la LPOL 2015 établie par le Canton. C'est un cahier des charges qui fait à peu près deux pages et demi et qui englobe tout ce qui est sécurité et bien au-delà. La prévention, les places de stationnement, les dénonciations LCR, les amendes, les gestions de signalisations lumineuses, gestion du trafic manuel, service de circulation, etc. Nous avons un besoin réel.

A l'heure actuelle, l'agent de sécurité en place gère 3'500 habitants. Il est à 40 % à Cornaux et à 60 % à Cressier. Alors que le nombre idéal d'habitant à gérer pour un agent de sécurité doit être environ de 2'000. Ce n'est pas respecté partout, mais c'est ce qui est fortement conseillé.

N'oublions jamais que la Commune est responsable de sa sécurité par son agent 24h/24h, 7j/7j. Ce sont des réalités et une loi. LPOL 2015 c'est ça. Je n'ai pas en tête toutes les questions énumérées, mais au niveau des heures supplémentaires cela ne va pas engendrer de surplus, car on va utiliser ce 40 % pour l'urbanisme. Je parle au nom de l'urbanisme, mais il y a des tels gros chantiers à l'heure actuelle. Vous avez « Les Argilles », mais vous aurez : « Les Narches », « rue de l'Eglise », tout le chauffage à distance qui va être posé, ce qui va nécessiter des travaux monstrueux dans tout le village et il faudra bien gérer tout ceci. Et avec uniquement une personne à 60 %, on n'y arrivera pas. Il devra passer une partie de cette gestion, sur l'urbanisme. Ce n'est pas possible autrement. Je le vois déjà maintenant, pour donner un exemple, à partir du 8 juillet prochain jusqu'au 11 août nous n'avons plus personne dans le village. La commune par laquelle est engagé notre agent lui a accordé un mois de vacances. Dans la proportion du temps de travail, il me paraît logique que notre agent de sécurité soit engagé par Cressier. Il a son bureau ici, il travaille à 60 % pour notre commune et nous, nous dépendons des planifications de nos voisins. Cela ne suffit plus. D'autant plus que nous allons gentiment passer à 2'200 habitants dans les trois ans.

Pourriez-vous répéter d'autres questions ?

M. A. Grandjean :

Vous avez déjà plus au moins répondu à une partie des interrogations. Cela veut dire que c'est quand même des prestations supplémentaires par rapport à maintenant, parce qu'il y a des tâches qui se profilent.

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Alors, il y a des tâches qui se profilent, et nous avons eu un gros report de charges de la Police Neuchâteloise sur les agents de sécurité publiques communaux. Par exemple, la Police Neuchâteloise ne mets plus d'amendes d'ordre dans le village. Elle ne fait plus non plus les contrôles de restaurants. Il y a de temps en temps « Police secours » qui passent au village, il y a deux patrouilles de Police de proximité sur le Littoral en semaine. Ce sont toutes des tâches qui nous sont revenues. Les retraits de plaques, les auditions en cas de problème, les contrôles inopportuns sur les routes, tous cela est revenu à la charge des communes.

L'objectif a proprement dit n'est pas d'augmenter le travail de la sécurité, c'est de l'avoir chez nous et de pouvoir donner le coup de main à l'urbanisme qui en a besoin. Les tâches seront très proches, comme par exemple la signalisation de chantier qui doit être contrôlée par une personne titulaire d'un diplôme BPA, comme l'agent de sécurité. Après, le report des charges se fera en fin d'année. Comme on le fait au Travaux publics, par tâches, par chantier.

Cela évitera beaucoup de désagrément à l'urbanisme, qui va vraiment être plus que surchargé au vu des projets en cours et des permis de construire délivrés. J'espère avoir répondu.

M. A. Grandjean :

Oui, c'est bon. Je vous remercie.

M. L. Cravero, Président :

Est-ce quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer concernant l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Nous avons 16 pour, 2 contre et 1 abstention.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a examiné l'arrêté portant sur la modification du temps de travail de l'agent de sécurité publique.

La situation actuelle qui se base sur une convention intercommunale entre Cornaux et Cressier entrée en vigueur en 2017 et stipule que l'ASP est engagé par Cornaux et travaille sous mandat pour Cressier à raison de 60%, ne donne plus satisfaction.

Pour répondre aux tâches toujours plus nombreuses confiées à l'ASP, mais également pour, entre autres, assurer la surveillance des chantiers, effectuer différentes tâches de contrôle et assumer la gestion des jardins communaux, le poste de l'ASP devra être augmenté de 60% à 100% pour notre Commune. Disposer d'un agent de sécurité publique à plein temps permet en outre une organisation plus flexible de son temps de travail entre les différents domaines d'activité.

L'augmentation du temps de travail pour des prestations complémentaires représente un surcoût annuel de l'ordre de CHF 20'000.-. Cependant, le nombre total d'emplois à plein temps reste stable en raison d'une réserve de 40% d'une employée de l'administration qui n'a pas été remplacée.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission financière préavise favorablement la modification du temps de travail de l'agent de sécurité publique telle que soumise.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime plutôt en mon nom personnel ici et je vais expliquer pourquoi j'ai refusé cette entrée en matière. Ce n'est pas sur le fond et le besoin du 60 % en sécurité qui est contesté, car le cahier des charges de l'agent de sécurité est connu et dont j'approuve les tâches, mais la question du 40% pour l'urbanisme. Je viens de faire un plaidoyer pour qu'on renforce ce domaine, donc ce n'est pas ça qui me pose problème mais le profil de la personne recherchée. Car c'est pour moi deux métiers qui sont différents et qui demandent des compétences différentes et spécifiques dans les deux domaines.

Et puis ce que je voulais mentionner et que je trouve dommage, ce que le rapport du Conseil communal ne nous a pas permis de prendre cette décision comme ça et d'avoir toutes les informations qu'il fallait pour préparer cette décision. C'est ce message là que je voulais transmettre. Je ne suis pas opposé sur le fond. Et un élément supplémentaire, j'aimerais que le poste qui sera mis au concours puisse permettre de la flexibilité, afin de garantir que la personne qui sera engagée puisse concilier sa vie professionnelle et familiale. Que le poste soit mis avec un taux flexible de 80 à 100%.

M. J.-H. Martin :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Avec un rapport aussi explicite concernant la répartition des tâches en constantes croissances qui sont gérées par l'agent de sécurité publique à tout son sens qu'il soit engagé par la commune. Le groupe PLR soutient le rapport et accepte l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Il y a 16 pour. L'arrêté est accepté à la majorité de 16 voix.

<p>6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation de dons en faveur des sinistré.e.s et de la Commune à la suite des inondations du 22 juin 2021, à la création d'un fonds communal temporaire (pages de 12 à 14)</p>

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié l'arrêté lié aux dons reçus suite aux inondations du 22 juin 2021.

L'arrêté permet au Conseil communal d'accepter les dons en faveur des sinistrés et de la Commune, de créer un fonds communal spécifique et temporaire ainsi que de constituer une commission de répartition des sommes reçues.

Afin de garantir une totale impartialité lors de l'attribution des fonds en faveur des sinistrés, nous souhaitons que les dossiers soumis à la commission ad hoc soient anonymisés.

Cela dit, la commission financière accepte à l'unanimité des membres présents l'arrêté tel que présenté.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de cet arrêté et l'accepte à l'unanimité des membres présents. Néanmoins, le groupe relève l'importance de la communication. En effet, il nous semble primordial que l'information soit soignée de manière à ce que tous les sinistrés puissent faire une demande et bénéficier d'une part de ces dons.

M. J. Veillard :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a bien étudié le rapport et relève deux points de vue différents à la lecture de l'arrêté. Il y avait un maximum de 7 voix (7 personnes), dont 1 Conseiller communal, l'administrateur et de 3 membres de la commission financière minimum. Là il y a eu divergence de point de vue. Pour certaines personnes, cela devrait être que des personnes de la commission financière qui pouvait entrer dans cette commission ad hoc. Pour d'autre, c'était 3 membres minimum et les 2 autres pouvaient venir du Conseil général. Mais nous acceptons le rapport et l'arrêté y relatif à l'unanimité.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne souhaite pas clarifier ce point, mais j'ai cru entendre une proposition du groupe PLR concernant l'anonymat des dossiers traités. Et je souhaiterais que cela soit soumis à cette assemblée afin d'avoir un avis commun. Oui nous voulons l'anonymat des dossiers traités ou pas ?

M. L. Cravero, Président :

Alors c'était un point du groupe Ensemble pour Cressier.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Non c'était un point de la commission financière.

Je souhaiterais donc que ceci fasse l'objet d'un débat et que l'on prenne une décision sur ce point-là. Pour pouvoir après clarifier le travail en aval de ceux qui vont créer cette commission et qui vont établir les dossiers et les donner à traiter à la commission. Il nous faut savoir si l'ensemble de votre autorité est d'accord avec ça.

M. L. Cravero, Président :

Quel point de l'arrêté serait à corriger pour ajouter l'anonymisation des noms ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Il y a un point qui dit : « la liste des bénéficiaires sera conservée à l'administration communale », mais ce sont les dossiers, si j'ai bien compris de l'intervention de la commission financière, qui seront remis à la commission pour travailler, c'est ceux-ci qui ne devront pas contenir de noms, je parle sous le contrôle de la Présidente de la commission financière.

Je propose que la Présidente de la commission financière relise la phrase en question et que l'on statue sur cette phrase-là.

Mme B. Gyger :

La phrase : Afin de garantir une totale impartialité lors de l'attribution des fonds en faveur des sinistrés, nous souhaitons que les dossiers soumis à la commission ad hoc soit anonymisés.

M. L. Cravero, Président :

Est-ce un point supplémentaire, ou ajoutons-nous cela à un point déjà sur l'arrêté.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Est-ce qu'il ne serait pas plus simple de modifier simplement la formule de l'article 2, al. 2 ? « Elle a pour but de contrôler et sélectionner les dossiers anonymisés des potentiels bénéficiaires et de déterminer les octrois financiers.

M. L. Cravero, Président :

Donc la phrase c'est : Elle a pour but de contrôler et sélectionner les dossiers anonymisés des potentiels bénéficiaires et de déterminer les octrois financiers.

M. L. Demarta :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime à titre personnel. Je suis un peu surpris par cette demande d'anonymat, dans la mesure où on parle essentiellement de dégâts matériels et de constructions. Je ne vois pas trop l'intérêt de vouloir anonymiser des choses. On voit très bien de quel mur, routes, etc. nous parlons.

Je trouve donc un peu hypocrite de vouloir anonymiser les dossiers d'autant plus que cela empêche une partie de l'analyse des dossiers et d'aller sur place. Je ne parle bien sûr qu'en mon nom individuel.

M. L. Cravero, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?

Nous allons donc déjà voter le nouveau point.

Modification de l'article 2 al. 2. Qui accepte le nouveau point qui est maintenant écrit « elle a pour but de contrôler et sélectionner les dossiers anonymisés des potentiels bénéficiaires et de déterminer les octrois financiers ?

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver ce nouveau point sont priés de se manifester en levant la main. Il y a 16 pour et 3 contre. L'article 2 al. 2 est accepté dans sa nouvelle forme.

Lecture de l'arrêté par M. L. Cravero

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à la majorité avec une abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier » (pages de 15 à 17)

M. L. Cravero, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme F. Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier remercie le Conseil communal d'avoir répondu à la motion « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier » qu'il a déposée le 10 juin 2021 et qui a été amendée par le groupe PLR apportant une modification stipulant que La Commune prenne en charge les frais découlant de cette étude.

Le groupe Ensemble pour Cressier se positionne de la façon suivante :

Concernant le point 1, à savoir le projet-pilote de développement d'une parcelle communale pauvre en biodiversité, Le groupe Ensemble pour Cressier n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal. Celle-ci ne correspond pas à ce qui a été demandé car elle présente l'impossibilité d'une telle réalisation sur des biens-fonds particuliers, le bien-fonds 5332 ainsi que sur 3 autres biens fonds (4735 & 4736, 1603&1049 et 4782) alors que ces biens-fonds ont été donnés seulement à titre exemples servant à donner une certaine impulsion. Le groupe Ensemble pour Cressier demande que le Conseil communal reprenne l'étude de ce projet-pilote avec la collaboration de la commission ETUD. Il pourrait aussi être encadré par le WWF ou par Pro Natura, par exemple.

Par contre, concernant le bien-fonds 5332, à savoir la parcelle des Argilles, il est tout à fait envisageable d'améliorer la biodiversité urbaine par des mesures toutes simples et pas du tout coûteuses. Notre ancienne présidente, Mme Mélissa Cravero ainsi qu'une membre du WWF proposent de simplement procéder à un fauchage tardif, de mettre des nichoirs, des hôtels à insectes, des tas de bois et des tas de pierre pour l'habitat d'oiseaux, d'insectes et de reptiles. Il est à remarquer qu'il serait aussi possible de s'inspirer des panneaux didactiques réalisés sur la colline à l'ouest de Marin-Centre qui propose un espace naturel dédié à la biodiversité urbaine.

Concernant le point 2, l'abandon progressif des pesticides de synthèse sur tout le terrain communal, le groupe Ensemble pour Cressier est tout à fait satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal et salue la Commune de Cressier qui n'utilise plus de produits phytosanitaires.

Concernant le point 3, la réduction de l'éclairage public nocturne, le groupe Ensemble pour Cressier est satisfait par la réponse du Conseil communal et demande à celui-ci de poursuivre ses efforts dans ce sens en munissant tous les nouveaux candélabres d'un système intelligent.

Concernant le point 4, le développement de l'adhésion au Parc-Chasseral, le groupe Ensemble pour Cressier prie le Conseil communal de se positionner et de reporter l'étude de cette adhésion en 2024. Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il me semble que nous devons nous positionner sur le classement de la motion ? Ou le retour au Conseil communal ou en commission ?

M. L. Cravero, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui acceptent le classement de la motion sont priés de se manifester en levant la main. Nous sommes à trois voix. Celles et ceux qui souhaitent que le Conseil communal travaille le projet sont priés de se manifester en levant la main. Quatorze voix. La majorité souhaite que le Conseil communal aille un peu plus loin dans le projet.

8. Points en suspens – informations du Conseil communal

Mme I. Garcia, Conseillère communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques nouvelles de notre plan d'aménagement local (PAL). Il a démarré déjà en 2019 avec sa pré étude effectuée par le bureau Archam. Une fois terminée et validée par le DDTE, il a fallu mettre en place un cahier des charges. Afin d'y parvenir nous avons fait appel à la société Espace libre par le biais de Monsieur Roland Broquet. Ce travail terminé ce printemps, il nous a donc été possible de mener une procédure d'appel d'offre sur invitation.

Le 9 mai dernier, le comité directeur s'est réuni afin d'adjuger le mandat, selon des critères spécifiques qui avaient été au préalable donnés.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre choix c'est porté sur la société RWB à Neuchâtel. Une première séance a déjà été menée afin de démarrer sans tarder les travaux. Plusieurs séances vont être agendées durant l'année au cours de son élaboration afin de vous informer et informer notre population et ainsi de vous faire participer à la vision de notre village pour les 15 prochaines années.

La commission PAL ainsi que la commission ETUD ont également fait parties du processus. Tout ceci afin de respecter le délai qui nous est imposé, à savoir, au plus tard le 27 février 2024, où notre

PAL devra être validé par ce Conseil. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la situation des travaux. Merci pour votre attention.

Mme L. Persoz, Conseillère communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant le dicastère des Domaines.

Pour se mettre à jour avec les changements datant de 2020, de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture, la Commune de Cressier a décidé de ne plus mettre les vignes à « ban » pendant la période des vendanges. Cela simplifie le fonctionnement des vendanges pour les exploitants et exploitantes viticoles, qui ne doivent plus attendre la levée des bans ou demander une autorisation précoce de vendanger à la Commune. Cela fait sens. Puisqu'aujourd'hui la collectivité n'a plus besoin d'être garante du produit viticole. Cette modification allège également la charge de travail de l'administration communale. Nous rappelons à la population que les parcelles de vignes sont des propriétés privées et donc qu'il y est interdit d'y pénétrer. Pour accompagner ce nouveau fonctionnement, une réflexion commune est menée entre le Canton et les communes de Cornaux, Cressier et Le Landeron.

Pour le dicastère de l'enseignement.

Comme vous l'avez peut-être constaté, les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires ont été mis en place à Cressier sous l'impulsion du Conseil d'évènement scolaire. Depuis la rentrée de janvier 2022, 18 patrouilleurs de 7^{ème} et 8^{ème} année Harmos, formés par la Police Neuchâteloise, participent à la prévention routière sur les deux passages piétons à l'Est et à l'Ouest du collège. Ils ont été remerciés le 2 juin par une journée de découverte en visitant les bâtiments de la Police Neuchâteloise, puis par un moment de détente au « Jump Park » à Yverdon. Tous les enfants donnent des retours très positifs de leur expérience. Citant l'aspect d'aider les plus jeunes, de rendre service à la population, de travailler en duo avec une ou un camarade et de se responsabiliser. Et 14 sur 18 enfants disent avoir changé de comportement vis-à-vis du trafic routier depuis qu'ils effectuent ces tâches. Un petit bémol toutefois par rapport aux adultes, qui parfois ne respectent pas leurs consignes. Fort de son succès, ce sont 21 nouveaux patrouilleuses et patrouilleurs qui se sont inscrits pour la rentrée scolaire d'août prochain.

Pour le dicastère de l'environnement.

Nous arrivons à la fin des travaux d'urgence sur le « Ruhaut » et le « Mortruz », commencés au lendemain des événements du 22 juin 2021. Une étude préliminaire du concept général de protection, a également été finalisée à ce jour. Nous continuons à aller de l'avant avec un « avant-projet » de protection, qui devra répondre aux exigences Fédérales. Merci pour votre attention.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques informations.

Pour le chantier aux Argilles, la finition de la première phase aura lieu le 8 juillet. L'enrobé final de cette route est prévue début printemps voir été 2023, dès que les gros travaux de HRS et Prévoyance. Ne seront terminés. A partir du lundi 27 juin 2022, aura lieu le début des travaux sur le

Carrefour RC5 et chemin des Malpieres pour la construction du tout nouveau quartier, avec l'arrêt de bus et autres.

Au niveau du chauffage à distance (CAD), les travaux qui étaient prévus sur le chemin des Argilles sont arrivés au bout. Il y aura aussi au Carrefour des Malpieres l'installation des conduites jusqu'à l'intérieur de l'entreprise Frigemo. Après, pour le prolongement en direction du village, les travaux se feront par les Argilles Est, la rue des Prélards et la route Cantonale, puis la rue Gustave-Jeanneret, rue des Saint-Martin jusqu'à la hauteur de la remorque provisoire de réchauffe. Tout ceci prévu jusqu'à octobre 2023.

Nous vous rappelons aussi que mercredi prochain, le 22 juin 2022, il y aura dans cette salle une exposition concernant la catastrophe de l'année précédente afin de voir l'état du village en 2021 et l'état actuelle, pour les endroits qui ont été remis à « X % » d'état et voir l'avancée des travaux.

Concernant le Jumelage « Cressier-Fegersheim » du 25 et 26 juin prochain, les informations ont déjà été données, qui se déroulera sur le préau du collège avec tout un programme de découverte du village pour les habitants et nos voisins de France. Venez nombreux le samedi ou le dimanche pour la partie officielle.

Je voulais également vous rappeler concernant les crues, « au Ruhaut », si les bons marcheurs veulent monter au chemin des échelles, anciennement le pont du diable, le gué qui était prévu est désormais terminé. C'est un gué qui empêchera des gros matériaux, bois ou gros cailloux de pouvoir passer cet endroit et de finir à l'Ecluse. Le travail qui a été fait mérite d'être vu, c'est impressionnant de voir l'effet qu'il y a maintenant.

Pour la composition du Conseil communal à partir du 1^{er} juillet :

Président : Michel Froidevaux
Vice-Présidente : Isabelle Garcia
Secrétaire : Joël Boulogne
Vice-Secrétaire : Laure Persoz
Membre : Jean-Bernard Simonet

Pour votre information encore à mettre à votre agenda, il y a une séance du Conseil général supplémentaire le 1^{er} septembre 2022. Merci d'en prendre note, la convocation viendra dans les délais.

9. Divers

M. L. Cravero, Président :
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, dans les groupes nous avons déjà discuté de la Fusion des communes suite à l'initiative des Vert libéraux de la Commune du Landeron. Suite à nos discussions, voici la lettre que nous allons envoyer demain au Président du Conseil général du Landeron. A l'attention de Monsieur Thomas Froehlicher.

Lecture de la lettre par M. L. Cravero

M. C. Pepe :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, nous allons pouvoir parler sport. Probablement, pas beaucoup de personnes savent qu'il existe un club de football à Cressier. Après des années difficiles sans club, il a été créé en 2019 le « FC Cressier Sport 2019 ». Le but premier était de créer un mouvement junior pour répondre aux attentes de certains parents, qui ne voulaient pas amener leurs enfants faire du football aux villages d'à côté. Aujourd'hui, après moins de 3 ans, on peut dire que les résultats sont positifs, puisque nous comptons un mouvement junior de 48 enfants, dont 33 de Cressier et 15 du village voisin. En même temps, une équipe sénior avait vu le jour. L'équipe sénior a grimpée en peu de temps les échelons. En effet, pour la troisième fois de l'histoire du club, Cressier sport 2019 évoluera l'année prochaine en 3^{ème} ligue. Pour ceux qui veulent soutenir le club, sachez que l'ANF a choisi le Cressier sport 2019 pour organiser les finales de 4^{ème} ligue. Ainsi, dimanche prochain les trois matchs de finales se dérouleront à Cressier à partir de 10h00. Il y aura une grillade organisée sur place. Merci.

Mme L. Cinotti :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est une information au sujet de la création d'une association « Cressier solidaire ».

En date du 22 juin 2021, Cressier a affronté la plus grande catastrophe naturelle de son histoire récente. Outre les dégâts matériels, elle a aussi suscité un énorme élan de solidarité du village et loin à la ronde. Un groupe d'habitant du village souhaite se constituer en association en vue de conserver la mémoire de cet évènement et surtout de perpétuer cet élan de solidarité, de tous ces gens réunis pour le bien des sinistrés. L'association Cressier solidaire prévoit de mettre sur pied au mois de juin de chaque année, une journée avec la population de Cressier.

Chacune de ces journées aura pour but de créer un ouvrage collectif qui permettra d'embellir et de valoriser notre village. Chaque année le comité choisira un ouvrage spécifique puis le soumettra au Conseil communal, de manière à s'assurer de sa faisabilité dans la Commune, avant de se présenter à la population et de faire appel aux bénévoles. Nous souhaitons que le comité puisse représenter au mieux la population de Cressier et recherchons, d'ici le mois de septembre, encore quelques jeunes forces, vives, moins jeunes aussi, pour compléter l'équipe des membres fondateurs. Parlez-en autour de vous. Pour le comité, il est composé de : Charlene Persoz, Sylvain Persoz, Laurent Demarta et moi-même. Merci.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A l'issue de cette séance, il y aura une verrée avec des sandwiches.

Le Conseil communal vous souhaite dès maintenant un bon été, de bonnes vacances et vous dit à la rentrée.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je n'avais pas prévu d'intervenir maintenant, mais cela me saute aux yeux. J'aimerais bien que l'on applaudisse notre président du Conseil communal, qui a œuvré pendant cette année 2021 particulière, avec une charge de travail et une responsabilité qui dépasse largement le travail auquel on est confronté normalement. Je ne vais pas compliquer, mais merci beaucoup pour tout le travail que tu as fait durant toute cette année comme Président du Conseil communal.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour ces applaudissements. C'est vrai que nous avons vécu des événements compliqués. Je ne suis pas le seul, mes collègues du Conseil communal ont aussi subi. Ça a donné lieu à énormément de séance, qui finissait parfois à 22h30. Cela fait partie du job. Je l'ai fait mais je ne souhaite à personne d'avoir une charge comme ça. Merci beaucoup.

M. L. Cravero, Président :

Merci pour tout cet engagement, pour vous tous. Pour tous les gens dans la commune, qui se sont donnés beaucoup de peine pour faire ce qu'il fallait.

Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons clore la séance.
Belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h14.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
Le Président, Le Secrétaire,

L. Cravero

L. Demarta